

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORG

ORDONNANCES SOUVERAINES

Lois & Décrets

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE DE LA
PRINCIPAUTÉ DE SEBORG

D.I.L.A.P.S

DÉPARTEMENT DE LA SÛRETÉ PUBLIQUE

ANNONCE N° 05

D-2018/05-03

**Portant sur l'élévation de Monsieur John Covi DECKON (Togbe),
Commandeur de l'Ordre de la Rose d'Or de Sebörga
à la dignité de Grand-Croix**

En vertu des articles 117 et 13-1 de la Constitution ;

Vu le Décret Princier n° D-2016/12-01 portant création de l'Ordre de la Rose d'Or de Sebörga ;

Considérant les articles 5, 7, 14, 17 et 22 du Code de l'Ordre de la Rose d'Or de Sebörga ;

Après approbation du Conseil de l'Ordre réuni sous la présidence du Grand Chancelier ;

Nous, **Nicolas 1^{er}** Prince de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de
Sebörga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus ;**Grand-Maitre** de l'Ordre de la Rose d'Or de Sebörga,**DÉCRÉTONS**L'élévation de **Monsieur John Covi DECKON (Togbe)**, né le 24 novembre 1971 à LOMÉ en
République du Togo ;

- Conseiller du Département de l'Économie, des Finances, du Développement et de la
Coopération,
- Haut Dignitaire de la Couronne,
- Commandeur de l'Ordre de la Rose d'Or de Sebörga (brevet n° OROS/2018-01),

à la dignité de **Grand-Croix de l'Ordre de la Rose d'Or de Sebörga**.Signé le 30 mai 2018 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 06

D-2018/05-04

Portant sur la distinction de Monsieur Simon Kaki MASENGO MASUMBUKO au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite Princier

En vertu des articles 117 et 13-1 de la Constitution ;

Vu le Décret Princier n° D-2017/06-03 portant création de l'Ordre du Mérite Princier,

Considérant les articles 20 et 87 du Code de l'Ordre du Mérite Princier,

Nous, **Nicolas 1^{er}** Prince de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus ;

Grand-Maître de l'Ordre du Mérite Princier ;

DÉCRÉTONS

La distinction de **Monsieur Simon Kaki MASENGO MASUMBUKO**, né le 28 juin 1971 à BUSINGA en République démocratique du Congo ;

au grade de **Chevalier de l'Ordre du Mérite Princier**.

Signé le 30 mai 2018 par :

Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGIA

ANNONCE N° 07

D-2018/05-05

Portant sur le statut de toute personne travaillant dans ou pour la Principauté de Seborga

En vertu de l'article 117 de la Constitution ;

Considérant la nécessité de réglementer le statut de toute personne travaillant dans ou pour la Principauté de Seborga ;

Nous, **Nicolas 1^{er}** Prince de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus ;

DÉCRÉTONS

Le statut des différents corps d'activité seront régis chacun en ce qui le concerne de la manière suivante :

- Travailleurs du secteur privé : Code du Travail ;
- Membres du Gouvernement : Statut fixé par Ordonnances Souveraine Princièrè ;
- Fonctionnaires de l'État : Statut des Fonctionnaires de l'État fixé par Ordonnance Souveraine Princièrè ;
- Magistrats et greffes : Statut de la Magistrature fixé par Ordonnance Souveraine Princièrè ;
- Membres des Clergés : selon les accords avec les Représentants du Christianisme.

Signé le 30 mai 2018 par :

Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 08

D-2018/06-01

Portant sur l'Hymne National « La Seborgienne »

En vertu de l'article 117 de la Constitution ;

Nous, **Nicolas 1^{er}** Prince de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus ;

DÉCRÉTONS

« **La Seborgienne** », dont la partition musicale et les paroles figurent ci-après, **Hymne National de la Principauté de Seborga**.

L'hymne National est déposé ce jour à l'Office de la Propriété Industrielle.

Paroles et musique : Monsieur Gérard Girardot, avec la participation de Monsieur Claude Tessier.

*Fièremment siégée en haut des collines
Sous le soleil, les oliviers
La méditerranée tu la domines
Seborga, là tu es née*

*Rassemblés et unis sous ton drapeau
Sous protection de la Madone
On brandit haut son flambeau
Et sa lumière en nous résonne*

Refrain :
*Seborga ma patrie, ma nation
Seborga mon pays, mon blason
Qu'il est sain, mais qu'il est bon
Avec fierté de porter ton nom*

*C'est ensemble que s'est construit
La maison siège de ta Nation
La Principauté, ses commanderies,
Les Templiers, tes fondations*

Refrain

*Sous la conduite de notre Souverain
Des hommes, des femmes ont travaillé
Pour les droits de l'homme, la liberté,
Tes chérubins et pour la Paix.*

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORG

LA SEBORGienne

1

C Em Dm C

Seborga son pays est maillon Seborga son pays mon Meillon

Em C Eb G C

qu'il est utile, mais qu'il est bon avec fierté de porter son nom

E Am E C

c'est ensemble que s'est construit de nombreux sièges de sa nation

F C Eb G C

le Principauté ses consuetudes ses temples, ses fontaines

Am G F C

raisons.Mis et nous sont ses chapelles sous protection de la nation

Am G F G C

en feuillet dans ses familles et sa famille en nous réunir

C Em Dm C

Seborga son pays est maillon Seborga son pays mon Meillon

1

Dm C Eb G C

qu'il est utile, mais qu'il est bon avec fierté de porter son nom

Eb G C

Accompagnement

2

Signé le 30 mai 2018 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGIA

ANNONCE N° 09

D-2018/06-02

Portant sur la création d'un Ordre des Médecins dans la Principauté de Seborga

En vertu de l'article 117 de la Constitution ;

Considérant la nécessité de règlementer les médecins exerçant dans la Principauté de Seborga ;

Nous, **Nicolas 1^{er}** Prince de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

DÉCRÉTONS

Article 1 : La création de l'Ordre des Médecins dans la Principauté de Seborga.

Article 2 : Feront partie de l'Ordre des Médecins et y seront obligatoirement inscrits, tous les docteurs en médecine autorisés à exercer dans la Principauté.

Signé le 1^{er} juin 2018 par :

Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 10

D-2018/06-03

Portant sur la distinction de Monsieur Salifou OUMAROU au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite Princier

En vertu des articles 117 et 13-1 de la Constitution ;

Vu le Décret Princier n° D-2017/06-03 portant création de l'Ordre du Mérite Princier,

Considérant les articles 20 et 87 du Code de l'Ordre du Mérite Princier,

Nous, **Nicolas 1^{er}** Prince de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

DÉCRÉTONS

La distinction de **Monsieur Salifou OUMAROU**, né le 1^{er} janvier 1966 à LIBORÉ / KOLLO en République du Niger ;

au grade de **Chevalier de l'Ordre du Mérite Princier**.

Signé le 4 juin 2018 par :

Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}